

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 30 mars 2023

Publié le : 11/04/2023

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 18h55.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU.

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN.

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Fabrice TAILLARD, M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, M. Michel JASSEY à M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD à M. Benoit VUILLEMIN, Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE.

Réseau « Entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier de Grand Besançon Métropole aux « Entrepreneuriales »

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Promotion économique-Prospection »	Montant de l'opération : 3 000 €
<i>Sous réserve du vote du BP 2023 et du PPIF 2023-2027</i>	

Résumé :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, Grand Besançon Métropole a fait de l'entrepreneuriat une priorité. Le présent rapport porte sur la demande de soutien financier à GBM du réseau « Entreprendre en Franche-Comté » pour l'organisation en 2022 et 2023 des « Entrepreneuriales », dispositif de sensibilisation des étudiants à la création d'entreprise. Le montant de la subvention proposée est de 3 000 €.

I - Les Entrepreneuriales

« Les Entrepreneuriales » est une opération portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté » qui a pour objectif de démystifier l'acte de créer une entreprise en accompagnant des étudiants à partir du niveau Bac + 2 à la réalisation virtuelle d'une idée nouvelle d'activité par l'intermédiaire d'un ensemble d'outils de formation mixant les connaissances et la pratique du terrain.

Les « Entrepreneuriales » agissent comme un concours permettant à de jeunes créateurs potentiels de s'appuyer sur un réseau d'experts (les parrains – marraines) et d'acquérir au final un bagage supplémentaire pour son avenir professionnel.

II - Le principe pédagogique

Accompagnée mensuellement par des chefs d'entreprise, conseillée par les meilleurs spécialistes locaux en création d'entreprise, dotée d'un ensemble de ressources pédagogiques, chaque équipe, composée de 2 à 4 étudiants, teste son concept et élabore son projet d'entreprise au plus près des réalités économique et financière.

Après 200 heures de travail les étudiants remettent leur plan d'affaires par écrit pour évaluation. Dans un second temps, chaque équipe défend son projet à l'oral devant un jury composé d'un entrepreneur, d'un expert et d'un enseignant.

Enfin, une grande soirée de gala est organisée et récompense les étudiants qui concourent pour 8 catégories de prix :

- Gouvernance au féminin,
- Dream Team,
- Innovation,
- Entreprendre autrement,
- Coup de cœur,
- Parcours d'entreprendre,
- Prix du Public,
- Prix des Entrep'

III - Bilan de l'édition 2021-2022

- 27 équipes (105 étudiants) ont été sélectionnées en novembre 2021
- Origine des étudiants ayant participé : STGI, IMEA, ENSMM, UTBM, IAE, IUT, SPORTS, SJEPG, ESTA, SMP, ECDE, Lycée Ledoux
- 22 équipes ont été nominées pour la soirée de clôture du 7 avril 2022
- 27 chefs d'entreprises se sont mobilisés durant l'année scolaire
- Un jury s'est tenu en présentiel pour permettre aux étudiants d'être évalués sur la présentation écrite et orale de leur projet
- Les lauréats ont été annoncés lors d'un live sur la chaîne YouTube du Réseau-Entreprendre Franche-Comté et a été relayé sur les réseaux sociaux
- Comme chaque année, les projets touchent des domaines très variés : biotechnologie, microtechnique, TIC, restauration, e-commerce, services à la personne, développement durable, économie sociale... pour les marchés des entreprises ou des particuliers.

IV - Edition 2022-2023

Après le succès rencontré lors des éditions des « Entrepreneuriales » de 2011 à 2022, les partenaires du programme, réunis en comité de pilotage, ont exprimé le souhait de pérenniser ce programme de stimulation à l'entrepreneuriat destiné aux étudiants en fin de cycle d'études supérieures, porteurs de projets de création d'entreprise.

V - Budget prévisionnel 2022-2023

CHARGES	Prévision €	PRODUITS	Prévision €
Autres services extérieurs	64 400	Région BFC	15 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	38 400	Bpifrance	12 000
Déplacements et missions (soirées et prix)	19 000	Grand Besançon Métropole	5 000
Autres services extérieurs (droits ANLE)	7 000	Communauté d'agglomération Grand Belfort	5 000
Charges de personnel	9 800	Pays de Montbéliard Agglomération	5 000
Charges fixes de fonctionnement	2 800	Entreprises	35 000
Rémunération des personnels	6 400		
Charges sociales	3 100		
Impôts et taxes	300		
Charges fixes de fonctionnement	2 800		
Total des charges	77 000	Total des produits	77 000
Emplois des contributions volontaires en nature (bénévolat chefs d'entreprise)	59 100	Contributions volontaires en nature (bénévolat chefs d'entreprise)	59 100
TOTAL	136 100	TOTAL	136 100

Il est proposé de maintenir la participation de Grand Besançon Métropole pour cette nouvelle édition à 3 000 €.

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole, à hauteur de 3 000 €, pour la session 2022-2023 de l'opération « Les Entrepreneuriales », portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

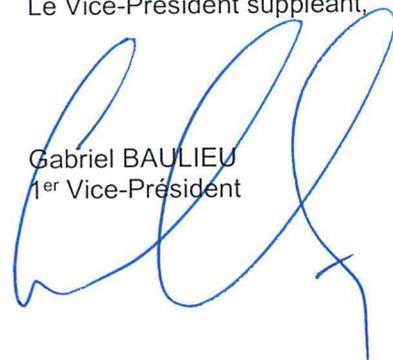
Le secrétaire de séance,



Yves GUYEN
Vice-Président

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,



Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président